

Commune de Tarentaise

Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du 26 juillet 2024, le Conseil Municipal a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire communal. Cette délibération précise les objectifs poursuivis et définit les modalités de concertation avec la population.

Cette délibération est affichée pendant un mois en mairie et elle est consultable dans ses locaux.